

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

du

PAYS « Sud Allier Nord Puy de Dôme »

(nom provisoire)

Sommaire

Préambule p 6

Première Partie : Diagnostic p 8

■ Une évolution démographique préoccupante p 16

- Baisse de la population
- Départ des jeunes
- Pôles secondaires plus jeunes que l'agglomération
- Poids croissant des seniors
- Arrivées d'étrangers
- Baisse du nombre d'actifs

Fiche 1 (résumé)

■ Une évolution économique contrastée p 23

- Industrie – Services et Commerce
- Agriculture – Agroalimentaire

Fiche 2

■ Une offre limitée de formation et de recherche p 27

Fiche 3

■ Des infrastructures de communication insuffisantes p 30

- Desserte du territoire
 - . Réseau routier
 - . Réseau ferroviaire
- Déplacements au sein des territoires du Pays

Fiche 4

■ Un parc de logements peu adapté à la demande p 33

- Un parc vieillissant
- Une augmentation de la part des résidences principales
- De nombreux logements vacants

Fiche 5

■ Un cadre de vie de qualité p 36

Fiche 6

■ Un potentiel touristique certain p 38

Fiche 7

■ Une image pour gagner en notoriété p 41

Fiche 8

Deuxième Partie : Orientations stratégiques

Préambule p 44

Elaboration de la stratégie p 45

Axe 1 :
Fixer la population par l'emploi p 46

Orientation : Favoriser la création, le maintien et le développement d'entreprises

- Accueillir et accompagner les porteurs de projets
- Mettre en adéquation Emploi-Formation

- Lutter contre la disparition du petit commerce et des services en zone périurbaine et rurale
- Renforcer la complémentarité et la compétitivité des zones d'activités
- Dynamiser le secteur économique lié à l'eau
- Valoriser les produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture
- Favoriser le développement des activités de services aux entreprises
- Développer les services à la personne, notamment aux seniors
- Soutenir la vie économique et sociale des territoires en améliorant les conditions d'accessibilité du Pays
- Soutenir le développement des liaisons ferroviaires
- Renforcer l'accès aux technologies de l'information et de la communication

Axe 2 :

Fixer la population par les services

p 54

Orientation : Améliorer et adapter l'offre locative en matière de logement

- Lutter contre l'insalubrité et la vacance des logements en cœur de ville et centre-bourg
- Développer une offre nouvelle et adaptée en matière de logement
- Favoriser le conventionnement de logements

Orientation : Faciliter les déplacements des habitants au sein du Pays

- Faciliter les déplacements des habitants au sein du Pays
 - . Pôles d'attractivité et transport à la demande
 - . Liaisons inter-urbaines
 - . Transports voyageurs

Orientation : Maintenir et développer les services publics de proximité

- Encourager le développement des structures tournées vers l'enfance et la jeunesse
- Soutenir les initiatives en faveur du maintien des services de santé en zone notamment périurbaine et rurale

AXE 3 :

Fixer la population par le cadre de vie

p 58

Orientation : Promouvoir un cadre de vie de qualité

- Favoriser une gestion patrimoniale des paysages et des espaces naturels
- Protéger l'environnement
- Promouvoir l'usage des matériaux et énergies renouvelables
- SCOT communautaire

Orientation : Renforcer le développement touristique et des loisirs

- Un Pays pour assise touristique
- Réussir l'accueil
- Allonger les séjours
- Acquérir une notoriété et coopérer avec les autres territoires

Conclusion

p 63

Annexes

Préambule

Plusieurs territoires composant le bassin économique de Vichy étudient, depuis près de deux ans, les conditions de création d'un « Pays » au sens de la LOADDT du 25 juin 1999 :

- la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- les Communautés de Communes de :

Varenes Forterre
Pays Saint Pourcinois
Bassin de Gannat
Sioule, Colettes et Boule
Nord Limagne
Coteaux de Randan
La Montagne Bourbonnaise
Pays de Lapalisse

- et les communes de

Chateldon
Puy-Guillaume
Ris

Ce rapprochement de territoires a pour finalité l'élaboration d'une stratégie commune de développement axée sur le renforcement de l'attractivité de ce bassin de vie. La création du Pays a également pour vocation :

- de coordonner les actions propres à chaque territoire
- de renforcer les solidarités réciproques entre l'espace urbain et les territoires ruraux

Pour nourrir leur réflexion, les élus ont délégué en décembre 2003 une analyse-diagnostic du territoire à un Bureau d'Etudes : Réseau Conseil en Développement Territorial (RCT). Outre la mise en évidence des forces et des faiblesses de ce territoire, cet état des lieux a permis de révéler la pertinence de ce périmètre d'étude (cf annexe). Le Pays *Sud Allier- Nord Puy-de-Dôme* est un nom provisoire dans l'attente d'une dénomination définitive pour laquelle il est souhaité qu'apparaissent les deux composantes suivantes : Vichy et Auvergne.

La Charte de Développement du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* a été élaborée :

- en interne avec le concours des agents de développement des E.P.C.I
- en association avec le Conseil de Développement du Pays *Sud Allier- Nord Puy-de-Dôme*
- en concertation avec nos partenaires : Etat, Région Auvergne et Départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme

Elle est donc l'expression d'un projet commun.

Ce document se compose du diagnostic du territoire et de la présentation des orientations stratégiques retenues pour renforcer son attractivité à l'égard notamment des jeunes, des entreprises et des touristes.

Cette Charte de Développement a pour ambition de répondre aux difficultés du territoire (perte-vieillessement de la population ; perte d'emplois, insalubrité et vacance des logements, disparition de petits commerces, etc) et de valoriser ses atouts (cadre de vie et de travail, patrimoine culturel et architectural, activités de pleine nature, etc).

Les orientations stratégiques sur laquelle se fonde la Charte de Développement du Pays *Sud Allier/Puy-de-Dôme* sont à la fois cohérentes et complémentaires des schémas de développement définis par l'Etat, la Région Auvergne et les Départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Document de référence pour l'ensemble des actions engagées sur le territoire, la Charte constitue la base de définition du programme opérationnel susceptible de faire l'objet d'un Contrat de Pays.

Au delà de la perspective de contractualisation, la démarche est fondée à construire un partenariat entre les différents acteurs du territoire : source d'un développement local plus performant (création de valeur ajoutée, réalisations de projets structurants pour le territoire comme les infrastructures de communication...).

1^{ère} partie

Diagnostic

Synthèse du diagnostic du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme*

Le diagnostic réalisé par le Cabinet RCT a permis de révéler la cohérence géographique, économique, touristique, sociale et culturelle du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme*.

Ce Pays est un véritable espace vécu par la population. Les habitudes de vie des habitants se traduisent à la fois dans les cartes (par exemple, les zones d'influence des commerces et des services, les zones d'emploi, les cartes scolaires, les trafics routiers et ferroviaires) et dans les chiffres (démographie, emploi, logement, migration domicile-travail, etc).

La version intégrale du diagnostic est tenu à disposition dans chaque structure partie prenante à la création du Pays Sud Allier Nord Puy de Dôme.

Périmètre du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme*

Le Pays *Sud Allier-Nord Puy de Dôme* regroupe :

- une communauté d'agglomération
- neuf communautés de communes
- quatre communes

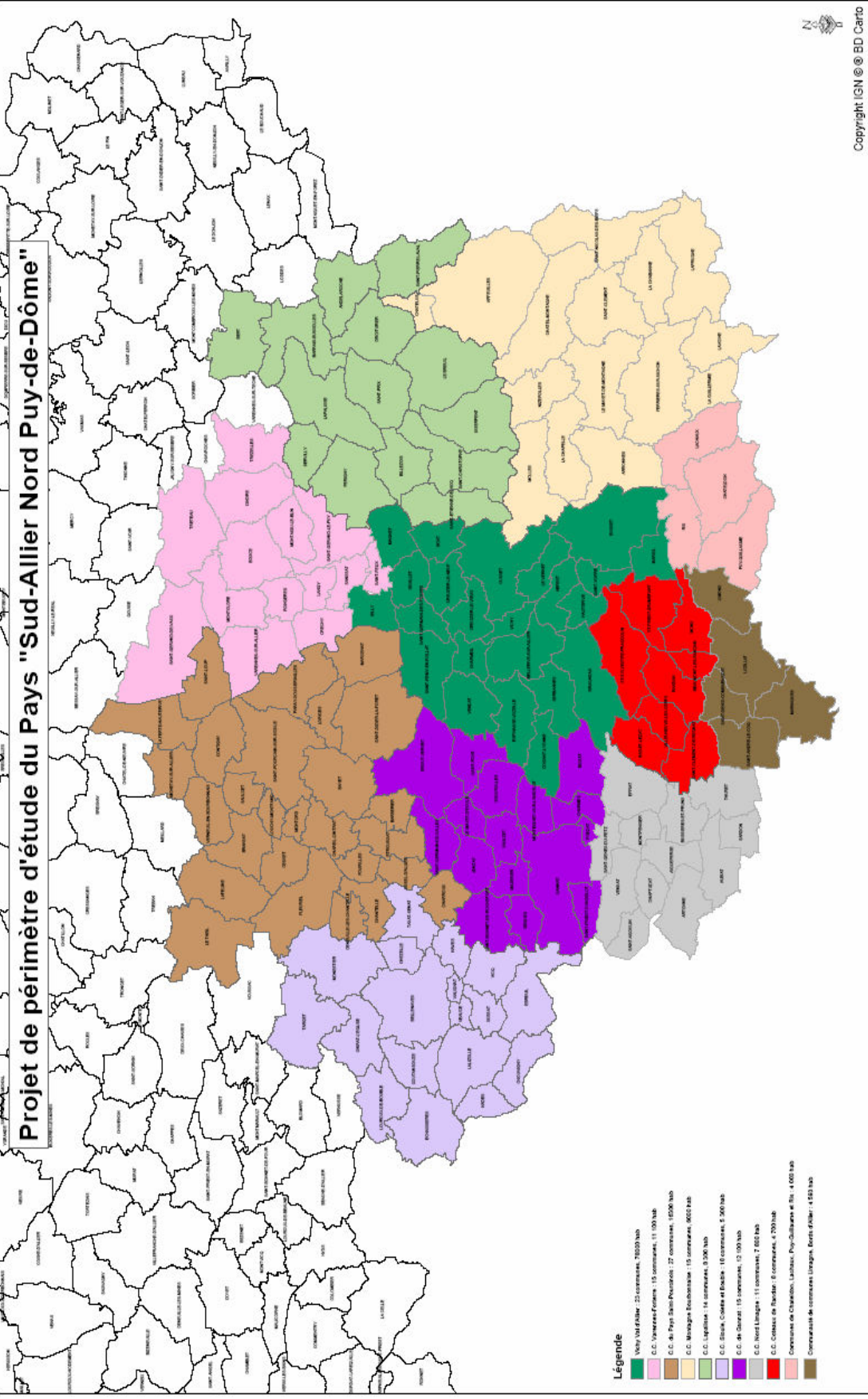
soit 159 communes représentant environ 150 000 habitants.

Ses limites sont interdépartementales ; le Pays s'étend, en effet, du sud de l'Allier au nord du Puy-de-Dôme.

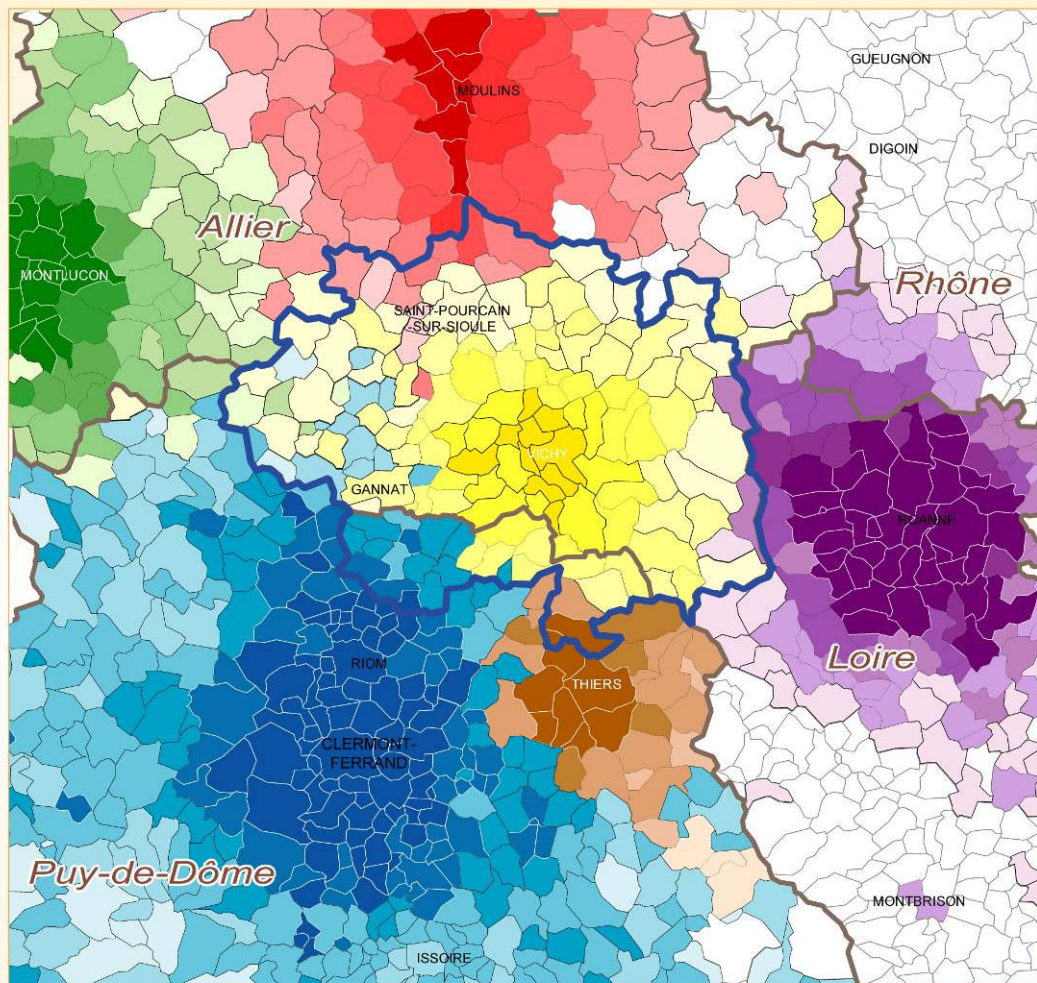
Ce Pays s'inscrit dans l'aire d'influence économique de l'agglomération de Vichy¹ relayée par une série de pôles secondaires (Varennnes, Saint Pourçain-sur-Sioule, Gannat, Lapalisse, Ebreuil et le Mayet-de-Montagne).

Son périmètre correspond approximativement au bassin d'emploi de Vichy.

¹ l'agglomération de Vichy représente la moitié de la population du Pays de Vichy-Porte d'Auvergne et regroupe 56% des emplois

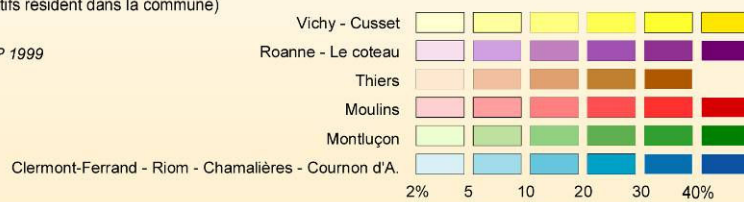


Les 6 bassins d'emploi du Pays Sud Allier-Nord Puy de Dôme

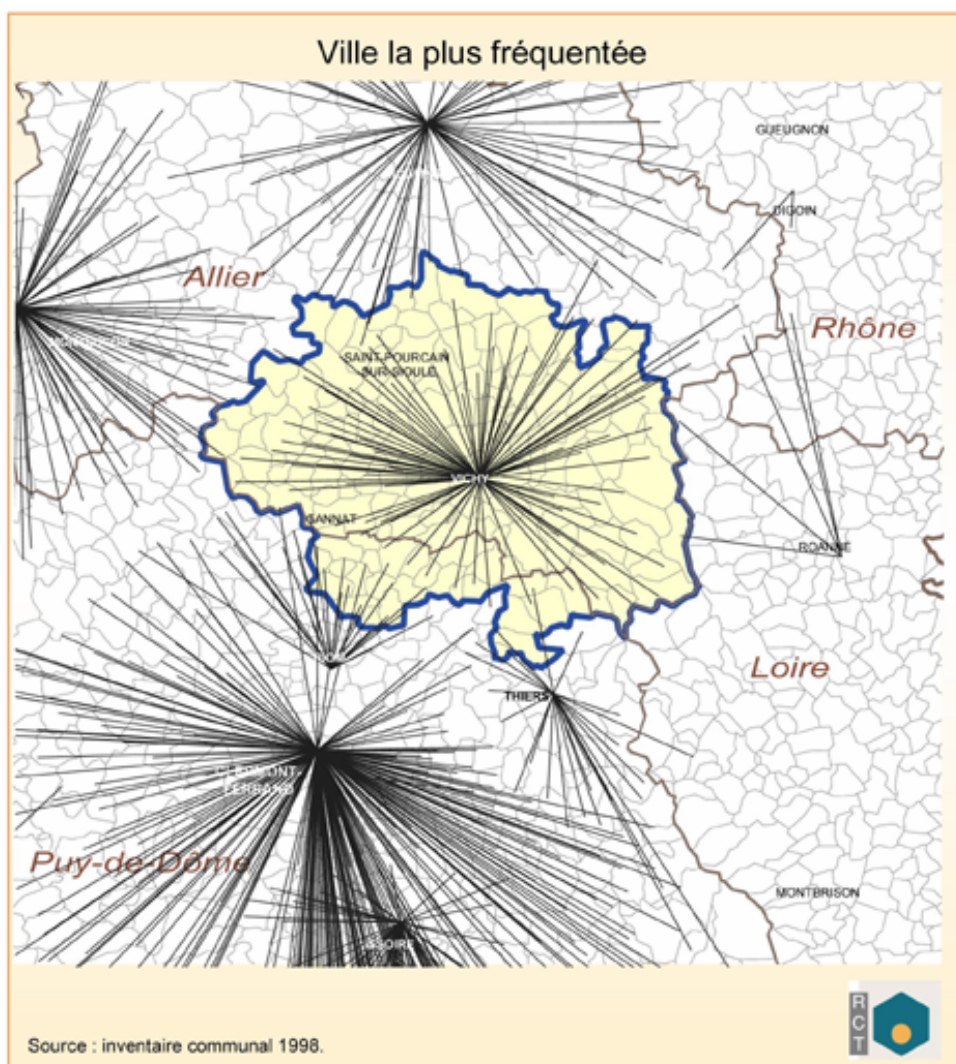


Taux d'actifs allant travailler dans le pôle d'emploi considéré
(pour 100 actifs résident dans la commune)

Source : INSEE, RGP 1999

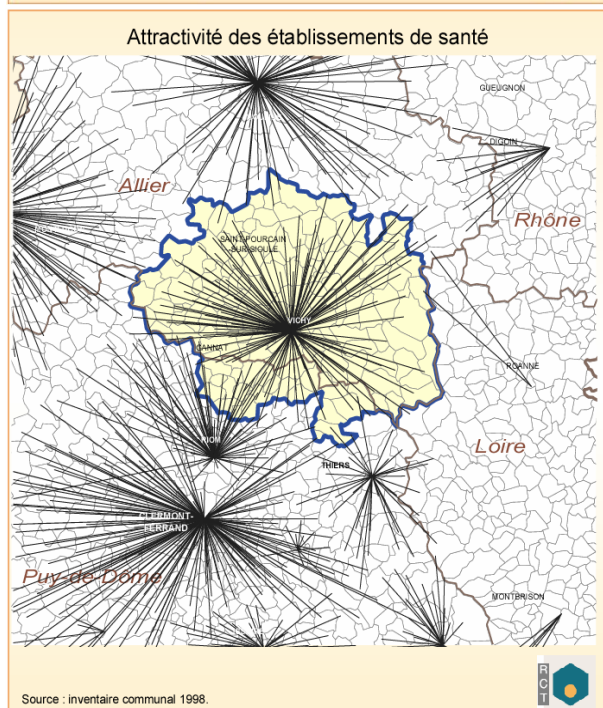
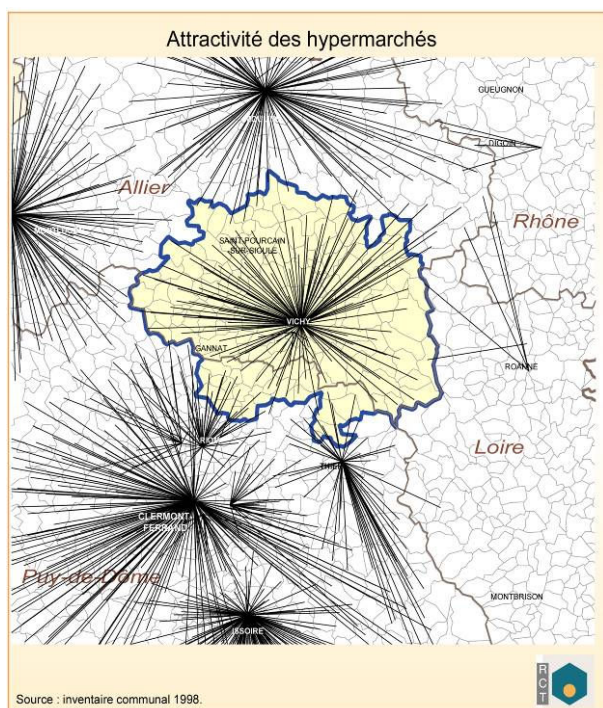


L'analyse de la fréquentation des services met en évidence le caractère structurant du noyau urbain de Vichy sur la quasi-totalité des communes du Pays. La carte de la ville la plus fréquentée, qui correspond à la ville de plus de 10 000 habitants dans laquelle se rendent le plus souvent les habitants d'une commune pour des motifs autres que professionnels, fait apparaître l'étendue de la zone d'influence commerciale et de service de Vichy qui couvre pratiquement l'intégralité du périmètre du Pays. L'influence des pôles voisins n'apparaît qu'à la frange sud du périmètre du territoire, avec une influence plus marquée de Clermont-Ferrand et de Riom.



Quand on rentre dans le détail des influences exercées par les pôles urbains sur les territoires ruraux en terme de service ou en terme commercial, le schéma est identique. Les cartes « attractivité des supermarchés » et « attractivité des établissements de santé » confirment celle de « ville la plus fréquentée ». L'aire

d'influence de Vichy pour les équipements structurants recouvre presque parfaitement le Pays, à l'exception des communautés de communes Nord Limagne et Coteaux de Randan partagées entre Vichy et Riom.



Une évolution démographique préoccupante

La baisse de la population

La population du Pays a légèrement chuté entre les deux derniers recensements. D'après les données statistiques de l'INSEE, cette baisse démographique devrait malheureusement se poursuivre (-24% d'ici 2030, soit – 9000 hab).

Le Pays affiche une baisse de la population de 1,81% de 1990 à 1999, soit une baisse plus importante que le Département de l'Allier (-0,41%) ou que la Région Auvergne (-1,1%).

Solde naturel et migratoire 1990/1999 par EPCI

	Population totale 1990	Population totale 1999	Solde naturel 90/99	Solde migratoire 90/99
Bassin de Gannat	12 349	12 063	-293	21
Pays de Lapalisse	9 118	8 609	-278	-227
La Montagne Bourbonnaise	6 874	6 486	-355	-34
Sioule, Colettes et Bouble	5 148	5 290	-419	559
Pays Saint Pourcinois	15 114	15 421	-630	936
Varennes Forterre	10 601	10 013	-328	-257
Nord Limagne	7 781	7 764	-233	220
Coteaux de Randan	4 674	4 646	-49	30
Canton de Chateldon	5 883	5 837	-214	173
Vichy Val d'Allier	76 203	74 774	-2 345	945
Vichy		26 501	-1 587	401
TOTAL Pays	153 745	150 903	-5 144	2 366

Solde migratoire positif révélateur d'un vieillissement de la population

Le territoire se caractérise par un solde naturel négatif et un solde migratoire positif de 1990 à 1999 ; cette situation perdure depuis 1968. Tous les EPCI (ainsi que la ville de Vichy) affichent un solde naturel négatif (les décès sont supérieurs aux naissances). Le solde migratoire est positif (les arrivées sont supérieures aux départs) pour tous les EPCI, sauf pour le Pays de Lapalisse, Varennes Forterre et dans une moindre mesure, la Montagne bourbonnaise. Le solde migratoire de Vichy est peu élevé (401) en comparaison avec la Communauté de Communes en Pays Saint Pourcinois (936) qui dénombre 15 420 habitants et celle de Sioule, Colettes et Bouble (559) pour une population de 5 290 habitants.

Le départ des plus jeunes

Le solde migratoire cache des disparités selon les tranches d'âges. Le déficit concerne les jeunes qui émigrent pour faire des études supérieures ou pour trouver un emploi.

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* devrait perdre le quart de ses jeunes de moins de 24 ans d'ici 30 ans. En termes de valeur absolue, c'est une perte de 9 000 jeunes de moins de 24 ans.

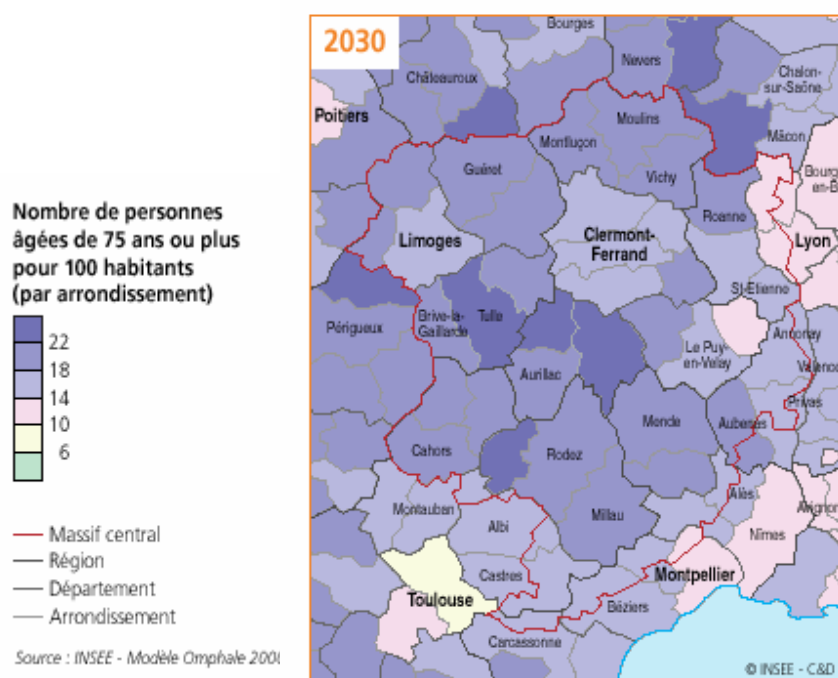
Des pôles secondaires plus jeunes que l'agglomération

De nombreuses migrations ont eu lieu à l'intérieur de l'agglomération entre 1990 et 1999 : 4 700 personnes ont quitté la commune de Vichy pour s'installer dans une autre commune de l'agglomération à moins de 20 km : la périphérie est préférée au centre ville (d'où un problème de vacance des logements en centre ville). Les nouveaux arrivants (surtout les jeunes) peuvent accéder à la propriété à l'extérieur de la ville-centre tout en restant à proximité des services et des emplois.

Les populations actives les plus jeunes (25-40 ans) sont installées autour des pôles démographiques ou d'emploi les plus dynamiques. Leur proportion est plus importante dans les pôles secondaires et leur périphérie que dans Vichy. Les jeunes sont également plus présents dans le sud du Pays (Nord Puy-de-Dôme). Les populations les plus âgées se situent, quant à elles, vers les régions rurales et montagneuses : la Montagne Bourbonnaise, Sioule, Colettes et Bouble, le Pays de Lapalisse.

Les départs des jeunes actifs, la baisse de la fécondité et l'arrivée de personnes âgées accentuent le vieillissement de la population dans les zones rurales et montagneuses du Pays.

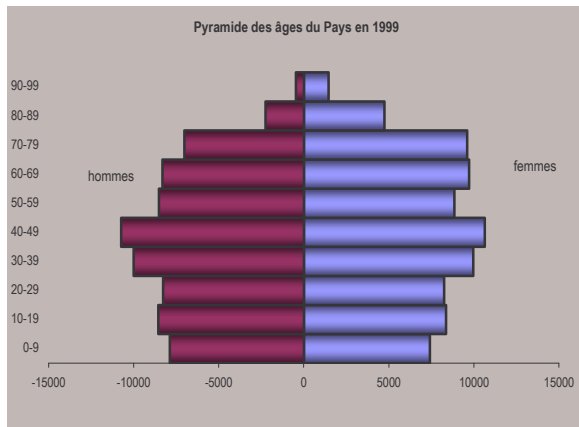
Le poids croissant des seniors



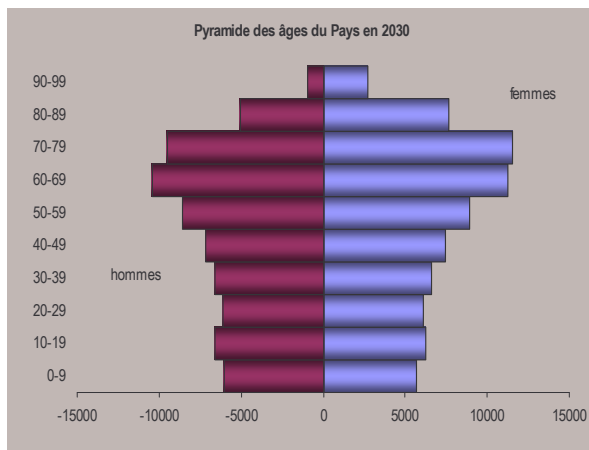
Les projections démographiques entre 1999 et 2030 (cf pyramide des âges ci-dessous) montrent très bien l'augmentation de la proportion des seniors dans la population totale. L'évolution des profils par âge traduit à la fois le vieillissement de la génération des 30-50 ans et le pourcentage croissant de personnes âgées (hausse prévisible des plus de 60 ans de 36% d'ici à 2030).

L'installation et le vieillissement naturel importants de personnes âgées sur le territoire devraient entraîner une demande en terme de services à la personne (on a chiffré à 100 000 emplois, l'effet induit par l'augmentation des retraités en Provence).

Projections : pyramide des âges en 1999 et en 2030 Pays Sud Allier-Nord Puy de Dôme



Source : INSEE OMPHALE



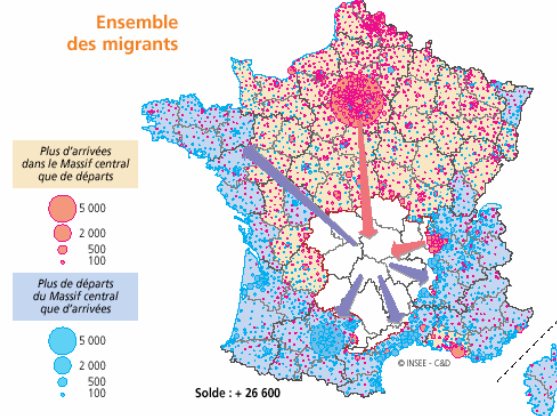
Projections de population – Pays Sud Allier-Nord Puy de Dôme

Age	pop 2000	pop 2005	pop 2010	pop 2015	pop 2020	pop 2025	pop 2030	variation 2000-2030
- de 20 ans	32127	31208	30246	29155	27405	25668	24529	-23,6
20-60 ans	76804	77371	74811	70663	67220	63681	59667	-22,3
+ de 60 ans	41925	41681	44265	48026	51122	54137	57034	36,0
TOTAL	150856	150260	149322	147844	145747	143486	141230	-6,4

Source : INSEE OMPHALE

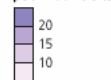
Le phénomène du « retour au Pays » a commencé à jouer et va jouer un rôle capital dans la dynamique démographique future du Pays.

Solde migratoire du Massif central entre 1990 et 1999



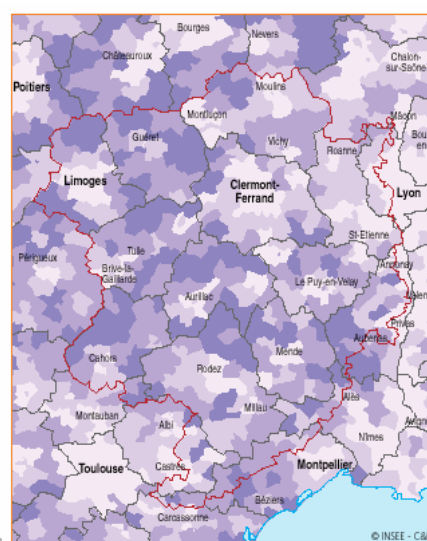
Population des 60 ans ou plus arrivés entre 1990 et 1999

Nouveaux habitants de 60 ans ou plus arrivés dans le canton entre 1990 et 1999 pour 100 habitants



— Massif central
— Région
— Département

Source : INSEE - Recensements 1999 et 1990



L'arrivée des étrangers

Le Pays voit également arriver un nombre croissant d'étrangers d'Europe du Nord.

La baisse du nombre d'actifs

Population par EPCI et par canton – Pays Sud Allier-Nord Puy de Dôme

	Population 1999	Population 1990	Evolution 1990-99	Population active	Taux de chômage	Nombre d'emplois	% d'actifs travaillant sur la commune	Pop active occupée	Actifs ayant un emploi sur la commune
VVA	74803	76203	-1,8%	31803	15,5%	28669	30,6%	26869	9729
<i>Montagne Bourbonnaise</i>	6485	6874	-5,7%	2627	12,4%	1637	42,5%	2301	1117
<i>Pays Saint Pourcinois</i>	15420	15114	2,0%	6510	12,0%	5403	36,9%	5728	2399
<i>Coteaux de Randan</i>	4655	4674	-0,4%	1975	11,6%	900	23,3%	1746	461
<i>Sioule, Colettes et Bouble</i>	5288	5148	2,7%	1826	13,0%	1361	40,8%	1589	745
<i>Varennes Forterre</i>	10016	10601	-5,5%	4167	12,0%	3423	35,5%	3668	1480
<i>Nord Limagne</i>	7768	7781	-0,2%	3383	11,2%	1982	26,3%	3004	890
<i>Pays de Lapalisse</i>	8613	9118	-5,5%	3547	12,5%	2543	39,0%	3105	1384
<i>Bassin de Gannat</i>	12077	12349	-2,2%	5141	14,3%	3487	33,2%	4406	1709
<i>Canton de Chateldon</i>	5842	5883	-0,7%	2579	11,1%	1760	31,7%	2292	818
TOTAL	150967	153745	-1,81%	63558	13,92%	51165	32,62%	54708	20732

D'ici 2015, la Région Auvergne devrait connaître une diminution du nombre d'actifs de 7 à 8 % du fait de la baisse de la fécondité et du déficit migratoire². La population active potentielle du Pays devrait globalement diminuer d'environ 7 000 personnes.

² INSEE Auvergne la lettre n° 9 juin 2003

Fiche 1

En résumé ...

S'agissant de la **situation démographique**,

le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- une perte (départ des jeunes) et un vieillissement de la population (hausse croissante des seniors)
- une diminution de la population active
- une arrivée de population en provenance de l'Europe du Nord

Objectif : Maintenir et reconquérir des populations

Une évolution économique contrastée

Le Pays compte environ 51 000 emplois et 6 900 établissements. 94% des établissements comptent moins de 10 salariés, essentiellement dans les secteurs du commerce et des services. Remarque : il y avait près de 11 000 chômeurs en 1999 sur le territoire du Pays.

Une vocation industrielle et agricole, une image touristique et tertiaire

EMP2	gannat	lapolisse	montagne bourbonnaise	sioule, colette et bouble	saint pourçain	varenes forterre	nord limagne	coteaux de randan	chateaudon	VVA	Pays
Emp au lieu de trav selon le type d'activité éco											
EA Agr. sylv. pêche	367 10,2%	519 20,5%	452 26,0%	268 19,0%	546 10,3%	310 9,1%	360 17,9%	148 17,1%	92 5,3%	436 1,5%	3 497 6,8%
EB Ind. agri. alim.	353 9,8%	241 9,5%	36 2,1%	32 2,3%	113 2,1%	42 1,2%	226 11,3%	40 4,6%	52 3,0%	1 476 5,2%	2 611 5,1%
EC Ind. biens cons.	202 5,6%	56 2,2%	8 0,5%	8 0,6%	553 10,4%	81 2,4%	36 1,8%	40 4,6%	146 8,5%	1 142 4,0%	2 272 4,4%
ED Ind. automobile	16 0,4%	- 0,0%	- 0,0%	- 0,0%	16 0,3%	1 0,0%	- 0,0%	- 0,0%	- 0,0%	337 1,2%	370 0,7%
EE Ind. biens équip.	48 1,3%	16 0,6%	106 6,1%	4 0,3%	114 2,1%	65 1,9%	8 0,4%	4 0,5%	24 1,4%	1 180 4,1%	1 569 3,1%
EF Ind. biens inter.	171 4,7%	182 7,2%	92 5,3%	117 8,3%	653 12,3%	449 13,1%	92 4,6%	144 16,6%	553 35,3%	1 777 6,2%	4 301 8,4%
EG Energie	44 1,2%	20 0,8%	- 0,0%	4 0,3%	25 0,5%	2 0,1%	12 0,6%	- 0,0%	- 0,0%	248 0,9%	355 0,7%
EJ Construction	176 4,9%	161 6,4%	113 6,5%	88 6,2%	402 7,6%	226 6,6%	113 5,6%	76 8,8%	64 3,7%	1 700 6,0%	3 119 6,1%
EK Commerce	650 15,3%	299 11,8%	137 7,9%	171 12,1%	583 11,0%	355 10,4%	201 10,0%	97 11,2%	136 7,9%	4 521 15,9%	7 050 13,8%
EL Act. financ.	155 4,3%	43 1,7%	56 3,2%	41 2,9%	237 4,5%	144 4,2%	53 2,6%	8 0,9%	16 0,9%	977 3,4%	1 730 3,4%
EM Act. immob.	66 1,8%	39 1,5%	16 0,9%	12 0,8%	81 1,5%	39 1,1%	28 1,4%	8 0,9%	4 0,2%	560 2,0%	853 1,7%
EN Serv. entreprises	12 0,3%	- 0,0%	- 0,0%	4 0,3%	12 0,2%	7 0,2%	8 0,4%	- 0,0%	- 0,0%	273 1,0%	316 0,6%
EP Serv. Particul.	192 5,3%	148 5,8%	113 6,5%	52 3,7%	327 6,1%	249 7,3%	84 4,2%	68 7,9%	104 6,0%	2 603 9,1%	3 940 7,7%
EQ Educ. santé	284 7,3%	216 8,5%	110 6,3%	97 6,9%	371 7,0%	221 6,5%	109 5,4%	68 7,9%	90 5,2%	3 002 10,5%	4 548 8,9%
ER Administration	320 8,9%	138 5,4%	200 11,5%	97 6,9%	422 7,9%	336 10,0%	152 7,6%	60 6,9%	112 6,5%	2 334 8,2%	4 473 8,7%
Total	3 603 100%	2 533 100%	1 741 100%	1 412 100%	5 324 100%	3 425 100%	2 008 100%	865 100%	1 720 100%	28 494 100%	51 125 100%
Part des EPCI dans le pays	7,05	4,95	3,41	2,76	10,41	6,70	3,93	1,69	3,36	55,73	100

Industrie, services et commerces :

La grande majorité des emplois relève du secteur tertiaire. Malgré leur croissance dans le Pays, ces emplois sont largement inférieurs au niveau national ; c'est dans les services aux entreprises que le territoire affiche le plus gros retard (7,7% contre 12,3%). Les activités de conseil et d'assistance ainsi que les services opérationnels (architecture, ingénierie, nettoyage) sont par exemple sous représentés.

L'assise industrielle du Pays *Sud Allier / Nord Puy-de-Dôme* est plus développée qu'en région. Importante, elle est aussi relativement diversifiée. Les secteurs de l'industrie les plus représentés sont les mêmes qu'au niveau régional :

- les biens intermédiaires (4 300 emplois) ;
- les industries agricoles et alimentaires (environ 2 600 emplois) ;
- l'industrie des biens de consommation (2 300 emplois).

Cette base économique subit actuellement les effets de restructurations importantes, entraînant une baisse du nombre d'emplois entre 1990 et 1999. Le nombre d'établissements implantés sur le territoire a en effet diminué de 3,2% entre 1993 et 2002 alors qu'il augmentait faiblement dans la région au cours de la même période. Les fermetures de Sediver, Polyflex et Manurhin et les restructurations en cours suppriment plus de 1 000 emplois dans l'industrie. En comptant les répercussions sur les sous-traitants, ce sont 1 500 à 2 000 emplois qui sont touchés.

Les secteurs d'activités en difficulté sont plus particulièrement :

- le secteur des équipements mécaniques
- la filière chimie-caoutchouc-plastique (avec l'exception Wavin)
- le secteur de la métallurgie (dépendance envers les grands groupes nationaux et internationaux)

Le territoire doit tirer partie de ses savoir-faire et de ses compétences. Compte tenu de la concurrence dans ces secteurs, la stratégie devra se concentrer sur des niches à forte valeur ajoutée.

Le développement des PME-PMI participe à la reconstruction progressive du tissu économique local.

S'agissant des secteurs d'activités dynamiques, on notera notamment le développement de l'électricité-électronique.

Le commerce est également un secteur bien développé sur le territoire. Il est proportionnellement mieux représenté qu'à l'échelle des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Agriculture-Agroalimentaire :

Malgré une diminution de 36% du nombre d'exploitations entre 1990 et 1999³, l'agriculture est un secteur d'activité en relative bonne santé avec 7% des emplois du Pays (3 500 emplois). La production est spécialisée dans les céréales et l'élevage, suivi par le vin et l'exploitation du bois. Dans six EPCI sur neuf, c'est une des composantes essentielles de leur tissu économique dans la mesure où l'agriculture représente l'un des trois secteurs dominants. Dans les autres EPCI comme celui de Saint Pourçain (avec le poids de la viticulture) ou de Varennes où le secteur de l'agriculture n'arrive qu'en 4^{ème} ou 5^{ème} position, il représente malgré tout près de 10% des emplois.

Les productions agricoles sont relativement diversifiées et plutôt axées sur des produits de qualité : viande charolaise (2 labels), agneaux d'herbe (2 labels), porc fermier (1 label), volaille AOC (label), vins de Saint Pourçain (120 viticulteurs), blé de Limagne à haute valeur boulangère. On recense également d'autres productions alimentaires de qualité : l'exploitation de l'huile de noix et de noisette, la moutarde de Charroux et le miel.

³ La tendance est à la concentration et à l'agrandissement des exploitations.

L'économie locale se distingue enfin par la qualité des productions issues de l'industrie de l'eau (les eaux de Chateldon, Vichy-Célestins, Saint Yorre). L'agriculture et l'industrie agroalimentaire se complètent pour constituer avec d'autres secteurs bien représentés dans le Pays une filière intéressante à valoriser autour de la nutrition, de la santé, du sport et de la forme, etc. Parcs d'activités tournés respectivement vers le biomédical et la phytothérapie, le Bioparc (Vichy) et le Naturopôle (Gannat) doivent également être pris en compte dans le développement d'activités innovantes autour du bien-être de la personne.

Fiche 2

En résumé.....

En matière de **développement économique**,

le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Une base industrielle locale importante mais fragilisée par des logiques internationales :
 - . une diminution du nombre d'établissements implantés sur le territoire entre 1993 et 2002
 - . des secteurs d'activités en difficulté : le secteur des équipements mécaniques, la filière chimie-caoutchouc-plastique (sauf Wavin) et le secteur de la métallurgie
 - . un taux de chômage élevé
- Un développement des PME-PMI
- Un secteur d'activités dynamique : l'électrique-l'électronique
- Le développement d'activités innovantes grâce au Bioparc et au Naturopôle
- Une sous-représentation du secteur tertiaire par rapport à la situation nationale
- Un tissu commercial relativement dense et bien développé sur le territoire
- Une disparition du petit commerce notamment en milieu rural
- Un secteur primaire en bonne santé (7% des emplois)
- Des productions agricoles de qualité

Objectif : Maintenir et développer les activités

Activités ⇨ maintien et accueil de populations

Une offre limitée de formation et de recherche

La formation supérieure :

Le territoire dispose de filières d'enseignement supérieur spécialisé : le pôle universitaire et technologique de Vichy, une école d'infirmière, l'école régionale de masso-kinésithérapeutes, l'Institut européen de la qualité totale, l'Institut de nutrition humaine et de diététique, le Centre d'Apprentissage Vivant des Langues et des Médias. A cela, on peut ajouter une quinzaine de BTS et des diplômes d'enseignement supérieur de second et troisième cycle qui sont dispensés sur le territoire. La plupart des formations supérieures du Pays sont d'ailleurs axées sur les thèmes économiques forts : le bois, l'agriculture, la nutrition, l'esthétique, la qualité, la communication, etc.

Le pôle universitaire et technologique de Vichy, créé en 2001, fait état de 11 filières tournées notamment vers les technologies de l'information et de la communication. Certaines de ces filières sont nouvelles en Auvergne afin de répondre à des besoins émergents « génie pharmaceutique », « industries cosmétiques », « management des biotechnologies », « services et réseaux de communication », « génie du multimédia ».

La plupart des formations sont dispensées dans l'agglomération de Vichy. On peut noter la présence d'un lycée agricole à Lapalisse et d'un Centre d'Information et d'Orientation à Vichy et Saint Pourçain sur Sioule.

La recherche :

En revanche, le territoire manque d'activités de recherche et de laboratoires ce qui nuit à la capacité d'innovation des entreprises.

La quasi totalité des ressources dans ce domaine se trouve à Clermont-Ferrand et c'est dans un partenariat facilité par la proximité que le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* peut trouver une des solutions à ce problème. Il peut bénéficier des nombreux laboratoires implantés à Clermont : CNRS, INRA, CHU, CRNH, Centre Jean Perrin, Institut Français de Mécanique avancée. Environ un tiers des aides de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) attribuées dans l'Allier vont vers des entreprises du Pays. Ces projets concernent dans un tiers des cas des technologies clefs. Les subventions sont attribuées pour 54% à des établissements industriels (fonderie travaux des métaux, mécanique machine outils, électrotechnique), 37% dans le tertiaire, 7% dans le BTP et 2% dans l'agroalimentaire. Les fonctions de recherche ainsi que les dépôts de brevets et l'emploi stratégique sont des fonctions principalement concentrées à Clermont-Ferrand. Les laboratoires existants sont spécialisés dans la santé, la recherche privée est concentrée dans le secteur caoutchouc-plastique.

Le Pays tire néanmoins son épingle du jeu en matière de recherche privée. Limagrain a installé son centre de recherche à Aubiat dans la Communauté de communes Nord Limagne. Et Limagrain, associé à Volvic et Michelin dans l'association MILIVO propose un service de partage d'expérience aux chefs d'entreprise qui souhaitent créer ou développer une activité dans le Puy de Dôme.

Vichy dispose d'une antenne Casimir (Centre d'appui et de stimulation de l'industrie par les moyens de l'innovation et de la recherche) qui travaille ponctuellement sur les problématiques du secteur beauté santé.

A partir de ces embryons, le Pays pourrait mettre en oeuvre un réseau de l'innovation et du développement autour de la nutrition, de l'alimentation à la santé en passant par le thermalisme et le sport ; dans une logique de système de production locale.

Fiche 3

En résumé

En matière de **Formation-Recherche**

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Le développement récent de filières d'enseignement supérieur...mais une offre encore limitée
- La présence sur son territoire de laboratoires de recherche privés (Limagrain) et une volonté publique de recherche appliquée (Casimir)
- La proximité des universités et des centres de recherche publics de l'agglomération clermontoise

**Objectif : Développer une offre de formation
en adéquation avec les besoins d'entreprises locales**

Des infrastructures de communication insuffisantes

Desserte du territoire

Le réseau routier :

Le territoire est tangenté plus que traversé (à l'exception de la RN 7) par des axes routiers structurants :

- L'A 71 et l'A 719 traversent les communautés de communes de Gannat et de Sioule, Colettes et Bouble. Un échangeur à Gannat permet à ces deux EPCI d'être très bien desservis par rapport à Clermont et Montluçon. Mais l'accessibilité d'Ebreuil est à améliorer depuis l'autoroute, de même qu'en provenance de Vichy.
- La RN7 traverse le Pays au Nord Est du territoire en passant par Varennes et Lapalisse. Elle est en cours d'élargissement sur la déviation de Lapalisse.
- La RN9 traverse le Pays du Nord au Sud, de Saint Pourçain à Riom en passant par Gannat et Aigueperse...sans desservir Vichy.

Le cœur du Pays est aujourd'hui relativement éloigné de ces grandes infrastructures routières. Cette situation atténue l'attractivité du territoire, et par conséquent les opportunités de développement économique et touristique.

Différents projets sont à l'étude dans l'agglomération de Vichy ; d'abord l'amélioration de sa desserte avec :

- Le prolongement de l'A719 jusqu'au cœur de l'agglomération de Vichy
- La création d'un raccordement rapide à la RN7 au niveau de Varennes
- Et puis la création d'un grand contournement par l'ouest de l'agglomération (depuis Billy jusqu'au Sud de Saint-Yorre)

La réalisation de ces projets permettra de renforcer l'attractivité du territoire notamment vis à vis des entreprises et des touristes.

Le développement des zones d'activités de Gannat, Saint Pourçain, Varennes et Lapalisse (situées à proximité de grands axes routiers) atteste de l'importance que revêt la desserte routière en matière de développement économique.

Le réseau ferroviaire :

Le réseau ferroviaire relativement plus dense dans le Pays que dans les territoires voisins présente une analogie avec le réseau routier. Il permet toutefois de bonnes liaisons entre Paris et Clermont avec des arrêts fréquents à Vichy et un temps de trajet Paris-Vichy de 3h. Vichy est également relié à Lyon en deux heures et quart et à Roanne en une heure. Un TER cadencé à la demi-heure dessert Vichy et Clermont. Le nord du territoire profite en partie de la liaison Paris-Clermont dont certains trains s'arrêtent à Varennes et à Saint Germain des Fossés. L'est et l'ouest du territoire sont desservis par les liaisons Lyon-Bordeaux ou Montluçon-Clermont et permettent à certaines communes de profiter de quelques arrêts (Louroux de Bouble, Bellenaves, Saint Bonnet, Lapalisse). Gannat et Saint Germain des Fossés profitent d'une situation relativement privilégiée dans ce domaine en regard de leur population et de leur situation géographique nationale. On peut au passage mentionner les ouvrages d'art du tronçon Gannat-Montluçon construits par Gustave Eiffel au titre des contributions du réseau ferroviaire au patrimoine de la culture technique du territoire.

A noter : le service SNCF est en diminution en particulier sur l'axe Est-Ouest du territoire :

suppression d'arrêts

fermeture de gares

remise en cause du statut de plaque tournante des trafics que constitue la gare de Saint Germain des Fossés

baisse de la fréquence de trains sur certaines lignes (exemple : Lyon-Bordeaux)

Déplacements au sein des territoires du Pays

L'offre en transports collectifs est aujourd'hui extrêmement limitée au sein du Pays.

En complémentarité avec le service de transports urbains collectifs, l'agglomération de Vichy a récemment mis en place un transport à la demande sur le territoire des communes à densité de population moyenne à faible.

Les Communautés de Communes en Pays Saint Pourcinois et Nord Limagne offrent également un service de transport à la demande avec, le cas échéant, un accompagnement selon le degré d'autonomie de la personne. En outre, le développement de ce type de service est, aujourd'hui, à l'étude par la Communauté de Communes des Coteaux de Randan.

S'agissant des liaisons interurbaines, l'offre existante émane des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier (Transdôme et TransAllier).

Une grande partie du territoire semble aujourd'hui souffrir d'un réseau de transports collectifs peu développé. Cette situation ne favorise pas le maintien et le développement des services et des commerces au sein du territoire. Plus largement, cette situation ne favorise pas la vie économique et sociale des communes du Pays.

Fiche 4

En résumé

En matière **de transports** (accès et déplacements)

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Des projets d'amélioration de la desserte routière du cœur du Pays
- Un service SNCF en diminution ; un axe ferroviaire fort (Paris-Clermont) mais un service moindre notamment sur l'axe Est-Ouest
- Des infrastructures et des modes de déplacements ne facilitant pas les relations entre territoires (intra et inter communautés)

Objectifs :

- **Soutenir la vie économique et sociale des territoires grâce au développement de solutions de transports collectifs**
- **Renforcer l'attractivité du Pays**

Un parc de logements peu adapté à la demande

Disposer d'une offre de logements de qualité est indispensable au maintien et à l'accueil de populations.

Un parc vieillissant

A l'inverse de la situation observée à l'échelle de la Région, le parc de logements se renouvelle peu (=offre vieillissante) et les constructions neuves sont en baisse dans l'Allier.⁴

Les dynamiques du Pays de Vichy sont identiques à celles du département de l'Allier. Peu de logements ont en effet été construits après 1990 sur le périmètre du Pays (à l'exception de l'agglomération vichyssoise et des alentours de Saint Pourçain et de Gannat). En outre, le parc de logements est ancien dans les zones rurales.

Une augmentation de la part des résidences principales

Le nombre de résidences secondaires a baissé de 7,1% dans le Pays entre 1990 et 1999 tandis que les résidences principales ont augmenté de plus de 5%. Deux facteurs expliquent cette évolution.

- l'accession à la propriété de jeunes ménages
- les retraités qui transforment leur résidence secondaire en résidence principale

Résidences principales et secondaires par EPCI

	Logements 1999	% résidences principales	% résidences secondaires	% logements vacants
Bassin de Gannat	6001	82,3	8,8	8,9
Pays de Lapalisse	4398	80,0	10,3	9,7
La Montagne Bourbonnaise	4854	56,7	27,8	15,5
Sioule, Colettes et Bouble	3739	59,5	27,9	12,6
Pays Saint Pourcinois	8233	77,7	11,2	11,1
Varennes Forterre	4872	82,8	6,5	10,7
Nord Limagne	3481	82,3	7,2	10,5
Coteaux de Randan	2173	81,8	9,2	9,1
Canton de Chateldon	3246	76,5	14,0	9,5
Vichy Val d'Allier...	41902	82,8	5,2	12,0
...dont Vichy	19212	75,8	7,0	17,3
TOTAL Pays	82899	79,3	9,3	11,5

⁴ le nombre total de constructions de logements autorisés a diminué de 5% dans l'Allier entre 2002 et 2003.

La proportion des résidences principales avoisine les 80% pour la plupart des EPCI, hormis La Montagne Bourbonnaise ainsi que Sioule, Colettes et Bouble qui affichent un pourcentage néanmoins supérieur à 50% (la moyenne nationale étant de 83% en 1999).

De nombreux logements vacants

Le pourcentage de logements vacants du Pays (11,5%) est élevé par rapport à la moyenne nationale (6.9%). Cette vacance est notamment importante dans les Communautés de Communes de La Montagne Bourbonnaise et de Sioule Colettes et Bouble. Et elle touche particulièrement Vichy (17%).

A l'inverse, le Nord du Puy de Dôme, exposé à la double périurbanisation clermontoise et vichyssoise a connu, entre 1990 et 1999, une reprise de la construction et une diminution de la vacance par l'achat de bâti ancien réhabilité.

A la périphérie des centres urbains, notamment autour de Vichy, plus de quatre logements sur cinq sont occupés par leur propriétaire. On constate une augmentation de plus de 4% des résidences principales.

L'agglomération de Vichy a vu près de 8% de sa population partir s'installer en zone périurbaine entre 1990 et 1999. Si le centre ville est délaissé au profit de la périphérie, il accueille de plus en plus de personnes défavorisées (3.7% d'allocataires RMI à Vichy, c'est le pourcentage le plus important du département, les autres communes oscillant entre 0.4% et 1.9%⁵). La situation se révèle particulièrement préoccupante en ce qui concerne le logement des populations les plus défavorisées.

Forte demande de logements :

Si la périurbanisation n'est pas un phénomène très inquiétant dans l'Allier, elle est cependant plus présente à Vichy qu'à Moulins ou Montluçon.

La pression foncière constatée au sein de l'agglomération clermontoise incite de plus en plus de ménages, à double lieux de travail, à venir s'installer en périphérie vichyssoise (secteur de Randan, d'Aigueperse, etc).

La zone allant de Vichy à Clermont fait ainsi l'objet d'une demande croissante de logements car elle offre la possibilité de travailler à proximité de plusieurs pôles urbains, de multiplier les potentialités d'emploi et d'avoir accès aux principaux services à la population de la région.

⁵ Commission Locale d'Insertion, décembre 2002

Fiche 5

En résumé

En matière de **logements**

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Un parc de logements vieillissant
- Un taux de vacance élevé, notamment dans Vichy et les Communautés de Communes de La Montagne Bourbonnaise et de Sioule, Colettes et Bouble
- Une offre de logements peu adaptée à la demande (étudiants, curistes, saisonniers, touristes, personnes âgées...)
- Un phénomène de périurbanisation, notamment sur l'axe Vichy-Clermont

Objectifs :

- **Améliorer l'offre locative dans la perspective de maintenir les populations**
- **Organiser l'accueil de nouveaux arrivants**
- **Lutter contre l'insalubrité et, par conséquent, contre la vacance du parc de logements et la perte de population en zone rurale**
- **Maîtriser le phénomène de périurbanisation**

Un cadre de vie de qualité

Le Pays possède un environnement de qualité : milieux naturels préservés autour des deux principaux cours d'eau (Allier et Sioule) et palette de paysages. Cet environnement est propice à la découverte en famille et à la diversification des loisirs de plein air : petite randonnée, base nautique, parcours détente en forêt, cheval, VTT, observatoires flore et faune,...

Pour autant cette première impression ne doit pas masquer certaines préoccupations en matière de préservation de l'environnement et d'aménagement urbain.

Les pollutions d'origine industrielle (métaux lourds) ou agricole (nitrates), mais également domestique (phosphates) représentent un véritable risque de dégradation des milieux et du paysage si l'on n'y prend garde. Actuellement, la qualité des rivières est moyenne à bonne ; or la qualité de l'eau est un enjeu économique direct ou indirect pour le Pays. De plus, le patrimoine naturel est un enjeu touristique, démarche souvent contradictoire avec la volonté de sanctuariser certains sites.

Une politique d'urbanisme appréhendée à l'échelle du Pays apporterait une vision plus pertinente du territoire pour prévenir certains risques (inondation, mitage, périurbanisation...) et renforcer la cohérence entre les procédures existantes (SAGE, PPRI, périmètres de protection, charte architecturale et/ou paysagère...).

Si les risques sont toujours à prendre en compte en matière d'environnement, a contrario, les ressources naturelles sont un réel potentiel de développement pour le Pays ; autour de l'eau, notamment. Elle fédère ville et campagne à travers de possibles circuits de découverte. Elle est très présente sous sa forme thermale au cœur du Pays ; bien qu'essoufflé, le développement thermal possède des atouts insuffisamment exploités à ce jour, dans les domaines ludique et du bien-être. L'eau en tant que loisir est donc à valoriser autour d'un projet innovant pour l'ensemble du territoire.

S'agissant des énergies renouvelables, le Pays, pour lequel la loi réaffirme l'objectif de développement durable, pourrait développer en montagne, les filières « éolienne » et « bois ». Pour cette dernière, une partie du territoire dispose d'une ressource importante pouvant trouver un débouché par la mobilisation des utilisateurs et des acteurs potentiels.

Fiche 6

En résumé ...

S'agissant du **cadre de vie de l'environnement et de l'aménagement**,

le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Un environnement de qualité et une variété remarquable de paysages ... mais qui risque de se dégrader en l'absence de politique de prévention
- Une forte volonté locale de valoriser les ressources naturelles de ce territoire

Objectifs :

- **Maintenir un cadre de vie de qualité**
- **Protéger l'environnement en favorisant l'usage des énergies renouvelables**

Un potentiel touristique certain

Depuis 2001, l'Auvergne est la seule région française à avoir connu une augmentation de l'emploi dans le tourisme.

Le Pays dispose d'un potentiel touristique intéressant. Bien qu'elle soit en phase de décroissance⁶, l'activité thermale demeure un facteur d'attractivité de ce territoire. Si la ville de Vichy représente le principal site, par sa notoriété, le thermalisme et ses manifestations sportives, le Pays de Vichy-Porte d'Auvergne se distingue également par un nombre important d'infrastructures et de manifestations sportives (parachutisme, canoë-kayak, sports équestres, hippodrome, centre omnisports, karting, courses d'orientation...).

Conjugué aux nombreuses activités de pleine nature et à la qualité de son environnement (diversité et beauté des paysages), le territoire révèle un véritable potentiel touristique autour de l'épanouissement de l'individu.

Le Pays dispose d'un patrimoine (architectural et paysager) remarquable : châteaux de La Palice, Billy, Busset, Chareil Cintrat ou Chouvigny..., musées : l'Art en marche, Rhinopolis, Wolframines, Afrique et Asie, opéra, églises, tout un maillage du patrimoine vernaculaire. La richesse culturelle de ce territoire s'exprime également à travers les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année (Festival des Cultures du Monde et Rock'Préserv sur le secteur de Gannat, les programmations de Vichy et de Cusset, programmation annuelle de l'Opéra de Vichy, les foires thématiques, « le coup de l'Oie » de la Montagne Bourbonnaise, Nocturnes d'Aigueperse, concerts de Chateldon...). Toutefois, l'offre culturelle ville-campagne est aujourd'hui mal organisée. D'une manière générale, la communication demeure trop discrète (interne et externe).

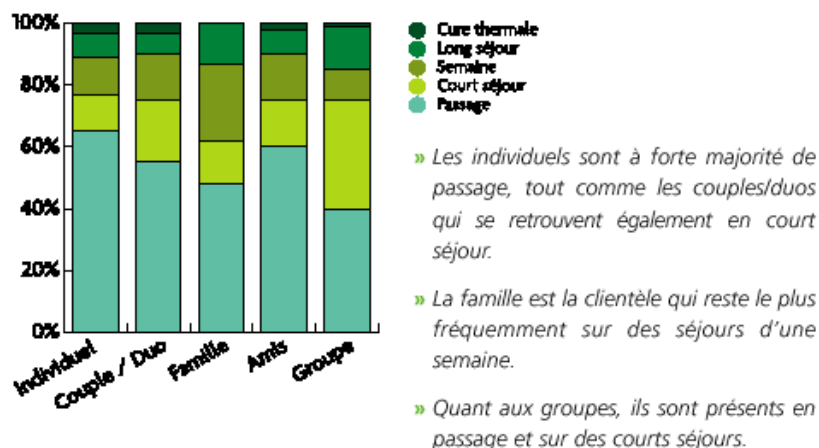
L'agrotourisme est peu présent mais commence à se développer, constituant en soi une voie de diversification du secteur agricole.

Fréquentation

A l'échelle du département, la clientèle extérieure provient majoritairement d'Auvergne et d'Ile de France alors que la proximité rhônalpine est peu exploitée ; au niveau international, elle est essentiellement composée de pays du nord de l'Europe. Par ailleurs, le tourisme local se caractérise par une clientèle de passage ou de courts séjours.

⁶ *La Station Thermale de Vichy accueille aujourd'hui moins de 8 000 curistes par an.*

**La durée du séjour par type de clientèle
Mai à Septembre 2003**



On constate une progression du tourisme non thermal. Vichy se démarque en matière de nuitées liées au tourisme d'affaire (45% du total sur le département) et de retombées de l'activité sportive qui dépassent celles liées au thermalisme.

En revanche, la capacité d'hébergement devient problématique en raison notamment de la progressive diminution de la capacité d'accueil touristique à Vichy. Les infrastructures hôtelières sont nombreuses mais vieillissantes. Les nuitées en gîtes et en chambres d'hôtes sont, quant à elles, en augmentation à l'échelle du territoire. Le secteur nord Puy de Dôme offre, en particulier, un hébergement de qualité et une complémentarité des milieux naturels, à proximité des volcans (Vulcania situé à 60 km).

Fiche 7

En résumé...

En matière de **tourisme**

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Une position géographique centrale à valoriser
- Une variété remarquable de paysages
- Forte présence de l'eau au sein du territoire mais peu valorisée
- Des infrastructures sportives de qualité et des animations sportives attractives ...mais une communication trop discrète et dispersée
- Des manifestations culturelles d'envergure mais isolées
- De nombreux circuits de petite randonnée
- Une capacité d'hébergement insuffisante
- Trois centres thermaux à Vichy mais manque d'une activité thermale ludique
- Un opéra de dimension nationale
- Une progression de la clientèle d'affaire et sportive

Objectifs :

- **Consolider l'offre touristique à l'échelle du Pays afin de mieux la valoriser**
- **Agir sur la fréquentation touristique**
- **Asseoir la richesse culturelle du Pays**
- **Exploiter la présence de l'eau**
- **Valoriser les atouts originaux du Pays (cheval⁷, sport)**

⁷ 3 000 éleveurs en Auvergne ; Hippodrome de Bellerive ; Stade Equestre du Sichon ; circuits de randonnées équestres ; nombreux centres équestres.

Une image pour gagner en notoriété

L'image et la notoriété peuvent constituer de véritables atouts pour le développement d'un territoire, pour peu qu'elles soient de bonne qualité et qu'elles s'intègrent dans une stratégie globale. C'est un moyen de valoriser les aménagements et équipements du territoire réalisés à des fins de développement économique, social, touristique ou environnemental.

La notoriété du Pays de Vichy repose sur le passé historique de ce territoire mais également sur de grandes entreprises locales dont les productions sont mondialement connues (maroquinerie Vuitton, cosmétiques L'Oréal, pastilles de Vichy, Eau de Saint Yorre, Eau de Chateldon, Wavin, etc). Grâce au rayonnement de ces entreprises, le territoire jouit d'une image de qualité.

La notoriété et la présence de grandes entreprises sur le territoire sont autant d'atouts qui peuvent être exploités pour renforcer l'attractivité du Pays.

Vu de l'extérieur, le Pays de Vichy c'est malheureusement aussi :

- Un territoire dominé par le thermalisme ;
- Une population vieillissante ;
- Une position géographique centrale mais un territoire peu accessible ;
- Un territoire marqué par une histoire jugée encombrante ;

Fort de nombreux équipements et de manifestations sportives, d'un environnement de grande qualité, d'un patrimoine architectural et culturel très riche, le Pays de Vichy ne manque pas d'attraits valorisables permettant de rompre avec ces représentations négatives pour le développement du territoire.

Trait d'union entre toutes les parties du territoire, l'eau constitue aussi bien une des bases économiques du territoire qu'un des principaux facteurs de séduction... à traiter donc avec beaucoup d'attention.

Le Pays de Vichy doit se construire une nouvelle image sur la base de ces différents atouts. Une image claire et lisible pour tous, et cela va sans dire partagée par tous.

Plus connu sous l'angle du tourisme, le Pays de Vichy se caractérise également par une forte tradition industrielle qu'il faut faire connaître au delà de ses frontières.

Fiche 8

En résumé

En matière **d'image et de notoriété**

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* se caractérise par :

- Une notoriété liée au thermalisme, à l'histoire du territoire (jugée encombrante par la population locale)... mais également à la présence sur le territoire d'entreprises mondialement connues
- L'absence d'une image commune
- Des intercommunalités dynamiques
- Un cadre de vie de qualité
- Un patrimoine naturel, architectural et culturel riche qui gagne à être mieux connu

Enjeux :

- **Définir une image pour le Pays de Vichy permettant de se distinguer avantageusement des autres territoires**
- **Faire connaître le Pays au delà de son périmètre**

2^{ème} partie

Orientations stratégiques

Préambule

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* n'a pas vocation à se substituer à ses collectivités membres pour assurer la gestion de services existants qui donnent aujourd'hui entièrement satisfaction à leurs usagers.

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* a l'ambition de rassembler les conditions de base nécessaires au développement d'un territoire (infrastructures de communication, offre foncière et immobilière, logement, services...) mais également de développer une stratégie originale.

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* a pour finalité de créer de la valeur ajoutée sans chercher à remettre en cause l'existant. Il a également pour but d'apporter de la cohésion et de la cohérence entre les actions développées au sein de son territoire. Ses initiatives seront exclusivement complémentaires de celles prises par ses membres ou ses partenaires (Etat, Région et Départements). Elles respecteront le champ d'intervention de chacun.

Ses actions seront fondées sur le principe de subsidiarité. Concrètement, il s'agit de réserver au Pays ce que les communautés ou communes ne pourraient effectuer que de manière moins efficace.

Enfin, la création du Pays *Sud Allier Nord Puy-de-Dôme* a pour objet de lever les éventuelles situations de mise en concurrence entre communes de son territoire, de participer à la structuration territoriale de l'Auvergne en Pays. Sa mise en oeuvre confortera (du fait de son périmètre interdépartemental) une relation privilégiée avec l'agglomération clermontoise ainsi qu'avec le P.N.R. Livradois-Forez. Elle appelle un développement naturel des relations avec la métropole régionale (maîtrise de l'urbanisation, cohérence et complémentarité en termes de développement économique, touristique, culturel... et de cohésion au plan de la communication, etc).

Les orientations stratégiques de la Charte de Développement du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* sont complémentaires et cohérentes avec les objectifs que se sont fixés ses partenaires. Elles répondent aux enjeux majeurs du Pays.

Elaboration de la stratégie

Enjeu : **maintenir et reconquérir des populations**

Objectif : **Renforcer l'attractivité du Pays**

Moyens : **Par EMPLOI + SERVICES+CADRE DE VIE**

Cibles prioritaires : **Entreprises / Jeunes / Touristes**

AXE 1 :

FIXER LA POPULATION PAR L'EMPLOI

L'avenir démographique de notre territoire est largement tributaire de son dynamisme économique.

Le diagnostic présenté ci-dessus a mis en lumière la diversité du tissu économique de ce territoire qui conjugue une base industrielle forte, une agriculture qui reste le ciment des milieux ruraux et une couverture commerciale contrastée. Des secteurs émergent liés au dynamisme des TPE/PME locales. Si cette diversité est un atout pour amortir les chocs conjoncturels qui peuvent affecter certains secteurs d'activités, elle oblige les collectivités locales à maintenir un large panel de mesures d'intervention et d'accompagnement des entreprises.

Le dynamisme économique à l'échelle nationale émerge essentiellement des grands pôles de consommation et d'activités des métropoles régionales. Pour gagner en lisibilité et s'assurer un avenir économique, le Pays tissera des liens avec les moteurs économiques urbains environnants et valorisera sa position sur les grands réseaux d'échanges entre ces pôles de dynamisme. Les infrastructures routières et ferroviaires sont à ce titre essentielles en particulier avec l'agglomération clermontoise, Rhône-Alpes (RN7, RCEA) et l'Île de France (A71). Le Pays apparaît comme pôle secondaire de développement dans l'aire d'influence de l'agglomération clermontoise. Egalement, il se positionne en façade ouest, le long d'axes permettant à terme l'ouverture de cette région vers la côte atlantique française et espagnole (RCEA) et l'Île de France (RN7) ; celle-ci sera une alternative à l'A6 Paris-Lyon.

Orientation :

Favoriser la création, le maintien et le développement d'entreprises

La stratégie de développement économique définie par les membres du Pays s'articule autour de trois axes :

- soutenir le développement des entreprises locales
- rechercher et favoriser l'accueil de nouvelles activités
- agir pour le maintien des activités locales

■ Accueillir et accompagner les porteurs de projets

L'aide à la création d'entreprises (montage de dossier, demande de financement, recherche de locaux professionnels et personnels, ...) est une mesure reconnue pour favoriser le développement économique.

Mesure d'accompagnement peu développée sur une grande partie de son territoire, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* s'est ainsi donné pour objectif d'organiser l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets en relation avec les différents acteurs publics du développement économique (Comité d'Expansion Economique de l'Allier/Puy-de-Dôme, Chambres Consulaires, Agence de Développement de la Communauté d'Agglomération, Agence Régionale pour le Développement de l'Auvergne, SOFRED-GIAT, etc).

L'accueil d'entreprises repose avant tout sur l'offre immobilière et foncière disponible sur le territoire à destination des entreprises. Une réponse réactive à la demande d'implantation d'entreprise commande de disposer d'un fichier complet regroupant l'ensemble des offres recensées sur le territoire.

Le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a, en conséquence, pour projet de mettre en place un **observatoire économique** (cf. ci-dessous & « Renforcer la complémentarité et la compétitivité des zones d'activités ») dont l'une des fonctions sera de constituer et de gérer une **base de données sur l'offre immobilière et foncière publique et privée disponible pour les entreprises (zones d'activités, locaux vacants...)** en s'appuyant sur les fichiers existants aujourd'hui constitués par les différents acteurs du développement économique. Le suivi et l'utilisation de ce fichier devront être clairement définis.

■ Mettre en adéquation Emploi-Formation

L'accueil de nouvelles activités dépend de plusieurs facteurs : clientèle, savoir-faire, infrastructures de communication et de télécommunications, offre foncière et immobilière, etc.

Le savoir-faire est un atout majeur pour le développement d'une entreprise. L'adéquation de l'offre de **formations professionnelles** avec la demande des entreprises locales mais également avec les orientations stratégiques du Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* est une véritable nécessité.

Projets d'actions :

- Participer, en liaison avec la Région, au plan de coordination Emploi-Formation
- Mettre en place une **bourse aux stages** pour étudiants afin de favoriser leur accueil dans les entreprises locales et de les maintenir sur le territoire

■ Lutter contre la disparition du petit commerce et des services en zone périurbaine et rurale

Le maintien des commerces et des services de proximité est un enjeu majeur, notamment en zone rurale.

Les commerces et les services constituent un vivier de petites entreprises jouant en effet un rôle important dans la vie économique (création d'emplois) et sociale (rôle d'animation) d'un territoire.

Leur pérennisation est un moyen de lutter contre la dévitalisation des communes les plus éloignées des pôles d'activités. Ce constat a été réaffirmé par le Schéma de Développement Commercial élaboré en 2004 sous l'égide du Préfet de l'Allier.

Le commerce doit cependant s'adapter aux nouveaux besoins et habitudes de consommation.

Il est par conséquent important de définir une stratégie permettant de concilier maintien des commerces de proximité et développement des moyennes et grandes surfaces commerciales.

Le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a ainsi pour objectif de :

- ➔ **mettre en place un schéma de développement commercial à l'échelle de son territoire**
- ➔ **organiser et accompagner la transmission-reprise des activités de commerce et d'artisanat sur le territoire, notamment en zone rurale.**

En concertation avec les Chambres Consulaires (CCI et Chambre des Métiers), il a pour projet :

- d'analyser l'existant en matière de commerces et de services en termes de répartition et de dynamisme (rentabilité de l'activité)
 - d'accompagner les collectivités locales et leurs établissements dans leur politique de maintien et, le cas échéant, de création de commerce et d'artisanat en zone périurbaine et rurale
 - de développer un plan d'actions ayant pour objet d'identifier suffisamment en amont les activités sur le point d'être cédées pour des raisons économiques (rentabilité) et sociales (retraites) de manière à organiser la transmission-reprise, et donc à ne pas voir disparaître des activités qui aujourd'hui participent à la vie économique et sociale de la commune.
-
- ➔ **soutenir l'action des Communautés pour la création éventuelle de multiples ruraux ou l'aide au maintien du dernier commerce**

■ Renforcer la complémentarité et la compétitivité des zones d'activités

La stratégie de développement économique définie par le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* intègre également la promotion des zones d'activités et la prospection d'entreprises.

Préalablement à la définition de moyens de communication, le Pays souhaite mettre en place, sinon **un observatoire de l'économie**, du moins un outil de connaissance ayant pour objet de :

- réaliser un diagnostic-qualité portant sur l'état des zones d'activités, lequel devra être assorti de préconisations pour rendre plus attractives ces zones à l'égard des entreprises ;
- permettre aux collectivités de disposer d'informations pertinentes et régulières sur les mutations économiques s'opérant au niveau local, régional, national, voire européen.

La prospection et l'accueil d'activités seront organisés en lien avec les pôles de compétences, les potentiels et les orientations de développement du territoire.

La création du *Pays Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a également été l'opportunité d'adopter un code déontologique consistant à lutter contre les déplacements d'entreprises au sein même du territoire basés sur des conditions d'accueil concurrentielles entre communes du Pays... Se dégage une véritable volonté locale de s'opposer aux initiatives plaçant les territoires du Pays en situation de compétition interne.

Afin de limiter la concurrence au plan interne, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a pour ambition de réfléchir à une qualification plus spécifique des territoires. L'objectif étant de parvenir progressivement au développement de zones d'activités thématiques complémentaires.

■ Dynamiser le secteur économique lié à l'eau

L'eau est présente sous des formes très diverses (usines d'embouteillage, thermes et dérivés, rivières sportives et de loisir...) au sein du Pays *Sud Allier Nord Puy-de-Dôme*. Elle constitue à ce titre un véritable atout à valoriser au plan économique.

■ Valoriser les produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture

Dans cet objectif, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a pour projet de :

- lancer une étude d'identification des productions, des producteurs et des circuits de commercialisation des produits locaux
- créer un label de Pays
- élaborer une stratégie de communication pour valoriser les produits du terroir
- organiser une foire annuelle des produits locaux

■ Favoriser le développement des activités de services aux entreprises

Le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* dispose d'un potentiel de développement dans le secteur tertiaire, en particulier dans les services aux entreprises (conseil financier, commercial et juridique, bureaux d'études et d'ingénierie, services informatiques et de télécommunications...).

Ils constituent une cible importante d'activités, susceptibles de s'implanter en dehors des grands centres urbains, notamment sur les territoires présentant simultanément une offre immobilière de qualité, des moyens de communication rapides avec les grandes métropoles nationales, un cadre de vie de qualité et une main d'œuvre qualifiée sur les métiers du tertiaire.

Le développement de ces activités présente pour le Pays des avantages certains :

- diversification du tissu économique d'un territoire fortement dépendant des activités industrielles traditionnelles, et par conséquent amélioration de la capacité d'amortir les chocs conjoncturels de l'économie,
- activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois
- maintien sur le territoire d'une population jeune,
- faible impact sur l'environnement,
- reconquête économique des centres villes,
- diffusion d'une image économique positive et dynamique.

■ Développer les services à la personne, notamment aux seniors

Cet objectif vise à anticiper les retombées du plan de cohésion sociale et de développement des services à la personne prévu par le Gouvernement.

Secteur émiété en de multiples activités et opérateurs (allant du travailleur indépendant à la grande entreprise de services, en passant par les associations d'aide et de médiation), l'activité de service à la personne fait travailler aujourd'hui en France 1,3 millions de personnes.

Il s'agit d'un secteur d'avenir répondant à un besoin de proximité. De plus, ces emplois ne sont pas « délocalisables ».

Les domaines de services à la personne sont particulièrement variés. C'est un atout pour le développement :

- services multiples à la famille : gardes d'enfants, soutien et accompagnement scolaire, éveil et loisirs des enfants, aides à domicile des personnes dépendantes...
- services relatifs à la santé : soins à domicile, soutiens psychologiques pour personnes isolées, information et prévention pour les personnes...
- services divers à la vie quotidienne : assistance informatique, livraison des repas, courses, coiffure à domicile, entretien dépannage, jardinage, gardiennage, déménagements...

Un gisement d'emplois gravite, plus particulièrement, autour des seniors. Le maintien des personnes âgées à domicile signifie, de plus en plus, l'emploi d'une aide à domicile, une adaptation du logement, la livraison des repas à domicile, la visite d'une personne du corps médical⁸...

La formation constitue un préalable au développement de ces métiers en élargissant la professionnalisation. Leur valorisation et leur pérennisation nécessitent que soient créées et reconnues les compétences nécessaires à l'exercice de ces emplois.

Le Pays soutiendra ainsi, auprès de la Région et de l'Etat, le développement de formations spécifiquement liées à ce secteur d'activités.

La mise en réseau des acteurs concernés (conseils généraux, maisons de retraite, centre d'action communale, corps médical, etc) est une initiative qui permettrait également d'améliorer les services rendus au quatrième âge.

⁸ cf Objectif relatif au développement des services à la population

■ Soutenir la vie économique et sociale des territoires en améliorant les conditions d'accessibilité du Pays

La qualité des liaisons, notamment routières, est un facteur important de l'attractivité générale d'un territoire, et en particulier pour l'implantation d'entreprises et la fréquentation touristique. Elles représentent à ce titre un enjeu de développement économique majeur pour un territoire.

Le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* est desservi par des grands axes routiers nationaux (A71, A72, RCEA, RN7 et bientôt A89) qui favorisent l'accessibilité du territoire depuis les grands pôles générateurs de flux (Ile de France, Rhône Alpes...).

Dans ce cadre, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* souhaite conduire une action concertée pour la mise en place d'un schéma routier cohérent selon les principes suivants :

- soutien au développement des grands axes routiers que sont la RN7, la RCEA et l'A719,
- amélioration de l'accessibilité générale du territoire aux grands axes routiers nationaux (RN 7, A71, A89, A72, RCEA), notamment par la réalisation d'une liaison profilée en 2x2 voies entre Gannat et Varennes,
- amélioration de la circulation interne du territoire par le renforcement des infrastructures routières traversantes (A719, RN9, RN 209, RD 46, RD 907, contournements de Lapalisse et Varennes...), notamment par la réalisation d'un contournement de l'agglomération vichyssoise (du Nord de Billy au Sud de Saint Yorre) se prolongeant jusqu'à l'antenne autoroutière de Thiers,
- aménagement d'une sortie sur l'A71 pour le développement du Val de Sioule
- maîtrise et gestion conjointe du trafic de transit et de certains trafics d'échange.

■ Soutenir le maintien et le développement des liaisons ferroviaires

Le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* est irrigué par deux axes structurants : l'axe Est-Ouest (lignes Lyon-Bordeaux et Lyon-Nantes) et l'axe Nord-Sud (ligne Paris-Clermont).

Cependant, les menaces qui pèsent sur les liaisons grandes lignes Est-Ouest et la vitesse de relations entre Paris-Clermont fragilisent l'offre actuelle de desserte du territoire. Pour ces raisons et dans un souci de développement durable, le Pays Sud Allier Nord Puy de Dôme souhaite défendre trois grands principes :

- le renforcement des liaisons Est-Ouest qui constituent les seuls axes ferroviaires traversant du territoire national et qui connaissent une diminution régulière de leur qualité de service,

- entre la réalisation rapide des Pôles d'Echanges Intermodaux de Vichy et de Saint Germain des Fossés, le maintien des activités de quatre gares secondaires « grandes lignes » du Pays : Lapalisse, Varennes, Saint Germain des Fossés et Gannat (cf p 54),
- le soutien au développement de la plate-forme logistique routière et ferroviaire de Saint Loup.

■ Renforcer l'accès aux technologies de l'information et de la communication

L'apport des TIC est à promouvoir pour développer de nouvelles activités et rapprocher les services des habitants.

Considérant le rôle majeur que jouent aujourd'hui les TIC dans le développement économique et la demande croissante de la population pour le haut débit mais également pour la téléphonie mobile, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* souhaite un développement rapide des TIC à l'échelle du territoire.

En partenariat avec la Région et le Département, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* appuiera les initiatives visant à améliorer la couverture en téléphonie mobile et en haut débit. A défaut d'investissement par le secteur privé dans le développement de la fibre optique, le Pays «Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme» réalisera, le cas échéant, des aménagements alternatifs permettant de desservir les territoires en haut débit (exemple : Wifi, Wimax, satellite, etc).

Axe 2 :

FIXER LA POPULATION PAR LES SERVICES

L'attractivité d'un territoire repose également sur les services offerts aux populations et aux entreprises :

- l'accès au logement,
- les transports collectifs,
- les services publics (santé, eau/assainissement, acheminement du courrier...)
- les structures enfance-jeunesse,
- les commerces de proximité,
- les activités socio-éducatives et culturelles,
- l'accès aux TIC, etc

Etant admis que la qualité et le développement de ces services participent au maintien et à l'accueil de nouvelles populations et activités, le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* s'est donné comme objectif d'agir, en accompagnement des Communautés, sur l'offre de services.

Orientation :

Améliorer et adapter l'offre locative en matière de logement

■ Lutter contre l'insalubrité et la vacance des logements en cœur de ville et centre-bourg

Outre l'offre insuffisante d'emplois, la désertification d'un territoire (quartier, commune, etc) est étroitement liée à l'état de son patrimoine immobilier locatif. L'insalubrité est, en effet, à l'origine d'une importante vacance de logements en zone notamment rurale, ainsi qu'au cœur de Vichy. Et inversement, la vacance conduit inévitablement à l'insalubrité des logements.

La qualité de l'offre locative est donc devenue une préoccupation majeure des communes.

Face à cet enjeu, le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* a prévu :

- d'élaborer un schéma de développement de l'habitat,
- de développer des programmes locaux de l'habitat (PLH) intercommunaux ayant notamment pour objectif de répondre aux problèmes d'insalubrité et de vacance de logements.

L'élaboration d'un guide des aides en faveur de l'amélioration du logement fait également partie du programme d'actions du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme*.

■ Développer une offre nouvelle et adaptée

La vacance de logements n'est pas seulement à attribuer à l'insalubrité, elle repose également sur une inadéquation entre l'offre et la demande de logements.

L'offre de logements appropriée aux jeunes, notamment aux étudiants, aux saisonniers et aux touristes est aujourd'hui très marginale. L'offre de logements dédiée aux ayants droits à l'allocation logement (et plus particulièrement aux Rmistes) s'avère également de plus en plus inadaptée à la demande actuelle de ces ménages.

D'où l'ambition du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* de développer des PLH ayant pour objectifs l'amélioration et l'adaptation de l'offre de logements.

Pour ce faire, le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* a besoin de se doter d'un outil de connaissance du logement de manière à développer les réponses les mieux adaptées aux besoins des populations. La création d'un « observatoire du logement » fait partie des actions indispensables à réaliser dans le cadre du Pays.

■ Favoriser le conventionnement de logements

Orientation :

Faciliter les déplacements des habitants au sein du Pays

Le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* est une opportunité pour reconsidérer les besoins des usagers en termes de déplacements.

Pôles d'attractivités et transport à la demande :

Seule « technique de transport » capable de conjuguer - qualité de prestation, besoins mesurés et viabilité économique -, le Transport à la demande rassemble toutes les qualités nécessaires à la desserte des pôles urbains de notre Pays.

En valorisant les retours d'expériences de Vichy et de la Communauté de Communes en Pays Saint Pourcinois, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* peut permettre de développer une stratégie en matière de transports collectifs répondant mieux aux besoins des usagers en termes notamment de réseau et de service.

Enfin, le Pays offre le moyen de mutualiser les investissements nécessaires au développement d'une offre de transports collectifs (achat d'un unique logiciel de gestion et d'optimisation des déplacements utilisé sur plusieurs sites, commande groupée de mobilier urbain, billetterie et tarification intégrée...).

Liaisons inter-urbaines :

En collaborant étroitement avec les Départements, en charge à ce jour des liaisons entre villes, le Pays doit impulser une nouvelle dynamique de maillage des déplacements : redéploiement de l'offre existante d'après une analyse affinée des besoins et amélioration de la perception de cette offre par le grand public grâce à un meilleur relais de l'information.

Afin de nourrir sa réflexion sur les solutions de transports collectifs envisageables pour faciliter les déplacements de sa population au sein de son territoire, le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a prévu d'engager une étude de faisabilité et de préfiguration d'un réseau de transports collectifs à l'échelle de son territoire.

Transports voyageurs :

Le Pays Sud Allier Nord Puy de Dôme souhaite défendre le maintien et, le cas échéant, soutenir les projets de réhabilitation des gares secondaires « grandes lignes » de notre territoire : Lapalisse, Varennes, Saint Germain des Fossés et Gannat. Il entend également défendre le développement des liaisons TER afin de mieux irriguer le territoire et donc faciliter les déplacements domicile-travail.

Orientation :

Maintenir et développer les services publics de proximité

■ Encourager le développement des structures tournées vers l'enfance et la jeunesse

Les structures d'accueil liées à l'enfance (crèches familiales et collectives, halte-garderies) et à la jeunesse (activités socio-éducatives, activités sportives, centres de loisirs sans hébergement) font partie des services les plus attendus par la population.

Or, la demande n'est pas entièrement satisfaite de ce point de vue là à l'échelle du Pays. L'offre de crèches et de centres de loisirs en termes quantitatif et de répartition sur le territoire est, en effet, perfectible.

Le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* a donc décidé d'encourager le développement de ces structures par les Communautés.

Il interviendra également en faveur des jeunes en mettant en place un passeport culturel et sportif à tarif préférentiel, comme le fait depuis plusieurs années l'agglomération de Vichy.

■ Soutenir les initiatives en faveur du maintien des services de santé en zone périurbaine et rurale

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les pôles secondaires, et a fortiori par les territoires ruraux, pour simplement maintenir une présence médicale (cabinet médical, maison de convalescence médicalisée, infirmières, etc), le Pays *Sud Allier/Nord Puy-de-Dôme* apportera son soutien aux initiatives locales ayant pour objet la création et le maintien des services de santé.

Par exemple, la création éventuelle de « points santé » permettrait de développer un accueil a minima de permanences médicales, sanitaires, psychologiques, avec le soutien du Pays.

Plus globalement, le Pays sera solidaire des projets de création et de maintien de services publics.

Axe 3 :

FIXER LA POPULATION PAR LE CADRE DE VIE

Orientation :

Promouvoir un cadre de vie de qualité

Le concept du développement durable du Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* s'applique également au cadre de vie : tous les acteurs du développement local contribuent à le préserver et le rendre attractif pour tous. En particulier, on soulignera l'enjeu de l'eau comme élément fédérateur du territoire :

- meilleure protection et gestion des cours d'eau et de leurs zones humides,
- meilleure appréhension du risque inondation,
- valorisation touristique autour d'un véritable patrimoine,
- orientation ludique autour des activités de pleine nature ou sportives.

■ Favoriser une gestion patrimoniale des paysages et des espaces naturels

Avant de valoriser en terme de patrimoine, les espaces naturels, un inventaire des paysages via la coordination des chartes locales paysagères et architecturales et en partenariat avec la DIREN, devra être réalisé. De même, un recensement à l'échelle du Pays de tous les espaces publics est nécessaire : circuits, espaces pédagogiques forestiers, etc. Au regard de ce recensement, des itinéraires à thème (eau, savoir-faire, etc) viendraient compléter l'existant. Enfin, ces différents itinéraires ou circuits de découverte peuvent être valorisés en réseau sur l'ensemble du territoire en partenariat avec tous les acteurs touristiques et scientifiques.

Pour conforter la promotion du développement durable, un volet pédagogique sur l'environnement devrait compléter la proposition d'une maison (ou de plusieurs relais) de Pays créée (és) dans un cadre plutôt touristique. Ce(s) lieu(x) d'animation a (ont) vocation à présenter différents supports (panneaux, plaquettes, jeux, internet...) et pour différents publics (touristes, enfants, population locale, professionnels) ; les relais devraient être liés aux O.T.S.I. existants pour une meilleure lisibilité des acteurs du développement.

En vue d'une gestion économe de l'espace, le Pays privilégiera la réhabilitation des friches urbaines et industrielles. Cet objectif participe également d'une volonté de préserver la qualité de vie des habitants.

■ Protéger l'environnement

Pour protéger l'environnement, il est nécessaire de sensibiliser et d'éduquer les citoyens aux problématiques du développement durable, en s'appuyant notamment sur les établissements de formation, les offices de tourisme. Des journées thématiques de découvertes pourront être proposées à des scolaires via des organismes pédagogiques et des circuits touristiques axés sur le respect de l'environnement devront être développés. Des diaporamas scientifiques pourront être proposés afin de comprendre la faune et la flore de ce territoire, constitué d'une mosaïque de paysages et avec des caractéristiques géologiques diverses. Des actions en partenariat avec le CAUE, l'ONF, le Conservatoire des Sites, la Réserve naturelle du Val d'Allier, la DIREN ou d'autres organismes compétents pourront être mises en place à l'échelle du Pays.

En matière de gestion de l'eau, le Pays doit être un interlocuteur privilégié des différentes procédures contractuelles mises en œuvre sur tout le territoire : SAGE, Contrats rivière, Natura 2000. De plus, en partenariat avec les organismes compétents, le Pays pourra informer et sensibiliser les habitants et les acteurs économiques sur les risques d'inondations et mesures à prendre.

■ Promouvoir l'usage des matériaux et énergies renouvelables

Les Chartes locales paysagères et architecturales seront autant d'appuis pour promouvoir les matériaux propres à chaque entité Sologne Bourbonnaise, Montagne Bourbonnaise, Bocage Bourbonnais, Val d'Allier, etc.

Une étude complémentaire sera néanmoins utile afin de pouvoir élaborer un guide pour construire ou rénover l'habitat selon la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). Ce guide devra répondre aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités soucieuses de respecter l'environnement. Il développera la question des matériaux à utiliser pour l'isolation par exemple mais aussi le type de chauffage envisageable : solaire, bois énergie, géothermique, etc.

Une aide pourra être accordée aux personnes ou collectivités désirant suivre cette charte HQE, en partenariat avec le Conseil Régional et Conseil Général.

De plus, la promotion de l'usage des énergies renouvelables, via la création d'une maison ou relais de Pays, invite au développement d'un partenariat avec les collectivités locales, et en particulier avec les Départements ayant mis en place les Points Info Energie mais également avec l'ADEME et la DIREN.

Une étude sur les potentialités éoliennes sur le territoire du Pays pourra être lancée. De même, au niveau agricole, la thématique des biocarburants pourra être développée et permettra de répondre à des appels à projets du Gouvernement.

■ SCOT communautaire

L'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle des différentes intercommunalités constituant le futur Pays vise à mettre en cohérence les politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Par ailleurs, le périmètre du Parc Naturel Régional Livradois-Forez recouvre la partie « Nord Puy de Dôme » du Pays (coteaux de Randan, Puy-Guillaume...). Le Pays doit intégrer les impératifs de la Charte du Parc en matière de préservation de l'environnement. Celle-ci rappelle l'importance d'un patrimoine naturel dans ce secteur : Bec de Dore, réserve naturelle du Val d'Allier (zones alluviales et enjeu ornithologique), Bois Noirs (site Natura 2000) ; Monts de la Madeleine (tourbières). En matière de patrimoine bâti, Chateldon, appartenant à la fois au P.N.R. et au Pays, est classé « *centre ancien remarquable* ».

Cette spécificité constitue un atout pour le Pays et appelle des coopérations entre les deux structures.

Orientation : **Renforcer le développement touristique et des loisirs**

■ Un Pays pour assise touristique

A l'échelle du Pays, l'offre touristique est diversifiée (pleine nature, patrimoine culturel, sports de détente, manifestations nombreuses...) mais cette richesse manque de cohésion.

Facteur de dynamisme pour le Pays, la stratégie touristique participe à la fois de son attractivité et de sa lisibilité. Il appartient donc au Pays de définir sa stratégie pour compléter les logiques touristiques locales et positionner le territoire, créer les synergies nécessaires, développer sa capacité d'expertise. En ce sens, le Pays doit se doter d'un nom et d'une communication commune cohérente. Cette démarche de communication commune à l'ensemble des offres touristiques doit se traduire immédiatement dans la signalétique comme dans l'édition de documents d'information promotionnelle, événementielle et pratique; et tout particulièrement de supports sur internet. Le Pays est également une vitrine pour nombre de produits et de savoir-faire ; à moyen terme, il accueillera des lieux d'information et de promotion tels qu'une maison de Pays ou plutôt des relais de Pays répartis sur le territoire.

L'information et la promotion touristiques sont actuellement portées par une multitude de structures, présentes sur l'ensemble du territoire : SMAT du bassin de Sioule (Gannat, Ebreuil et Saint-Pourçain) et Office de Tourisme (O.T) de pôle ; SMAT Montagne Bourbonnaise ; Organisme local de Tourisme de Randan, Aigueperse, Maringues et Riom. Enfin, des O.T communautaires et leurs antennes ainsi que l'O.T.T. de Vichy, tous professionnalisés ou en voie de l'être.

Le Pays favorisera l'élaboration d'un réseau de professionnels pour améliorer l'offre et l'organisation des services ; pour soutenir, coordonner et promouvoir un programme d'animations en saison estivale.

■ Réussir l'accueil

Au sein du Pays, la qualité de l'accueil est un enjeu majeur. Elle reposera sur cette capacité à communiquer ensemble et à mobiliser les acteurs professionnels du tourisme mais aussi les habitants, les commerçants, les taxis, etc. Elle dépendra également en partie de la nécessaire valorisation du patrimoine naturel et architectural (entrée de bourgs/façades/places), qui participe à l'ambiance ressentie par le visiteur appelé à se déplacer sur l'ensemble du territoire.

Plus largement, la qualité du cadre de vie, en terme d'image véhiculée vers l'extérieur, est importante : les habitants comme les touristes mais aussi les commerçants et les taxis sont vecteurs de promotion d'un même territoire. La mobilité croissante des populations - qui fait du touriste d'aujourd'hui, l'habitant de demain - accentue cette exigence de qualité partagée par le plus grand nombre.

■ Allonger les séjours

A son échelle, le Pays offre le potentiel de visites et d'activités nécessaire pour développer de nouveaux produits courts et longs séjours.

Allonger les séjours (week-end prolongé; location à la semaine) suppose à la fois d'augmenter la capacité d'hébergement pour des familles et d'équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire (rural/urbain). Le visiteur choisit en premier lieu sa destination et à la suite, recherche un hébergement. Par conséquent, il doit pouvoir choisir parmi une offre suffisante et de qualité sans être contraint de modifier sa destination. Les acteurs touristiques du Pays s'efforceront ensemble d'améliorer l'offre d'hébergement.

Créer de nouveaux produits c'est être déjà en capacité de proposer le produit complet : hébergement/activité/transport ; en particulier, le Pays peut consolider l'offre « clé en main » de produits à thématique diversifiée, en direction d'un public de court séjour. C'est également pouvoir répondre à la demande des groupes en matière d'hébergement ; notamment, de jeunes autour de problématiques festive ou événementielle (manifestations sportives et culturelles, festivals).

En relation avec la Région et sa stratégie d'installer des Agences Locales de Tourisme, le Pays pourra également participer aux actions en direction des professionnels (autocaristes, agences de voyages...) ; organiser une campagne de promotion de ses produits à l'échelle nationale ; contribuer à la production touristique régionale en proposant aux Services Loisirs Accueil des produits packagés à commercialiser.

■ Acquérir une notoriété et coopérer avec les autres territoires

Avec un nom et le renforcement de la qualité de son accueil, le territoire gagne en image ; plus globalement, l'activité touristique renforce la communication extérieure. La dimension de Pays offre aussi la possibilité d'utiliser des moyens conséquents tels que la mise en réseau de sites internet (portails), le tournage de films (VHS/DVD) de type court métrage ou spot. Toutefois cela ne remplace pas le nécessaire produit d'appel – à l'échelle régionale – susceptible d'accroître sa notoriété. Actuellement, sur le territoire du Pays, des projets se profilent tels que la réhabilitation du domaine royal de Randan, le centre européen de paléontologie, le parc aventure de la forêt des Colettes, le projet de centre thermoludique de Vichy...mais encore le projet de parc équestre régional sur le domaine de la Cour appelé à structurer la filière équine régionale, qui peut trouver dans notre Pays toute sa dimension : élevage, entraînement, compétition, concours, randonnées, centre d'initiation et de formation...

Le Pays travaille à créer son identité touristique, sa notoriété, mais ne se coupe pas des autres territoires. Au contraire c'est en coopérant et en s'appuyant sur les atouts d'autres territoires qu'il créera sa propre dynamique. En gagnant en notoriété et en relations avec les autres territoires, le Pays peut espérer plus de visiteurs, à l'origine seulement en transit. Par exemples, la randonnée en Allier s'offre au tourisme familial, avec un relief doux et des paysages de transition au nord de l'Auvergne. Le tourisme équestre fonctionnera dans une logique de coopération, notamment entre pays : Pays d'Aurillac et Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme*.

A l'instar des objectifs de coopération en matière d'environnement, le Pays *Sud Allier Nord Puy-de Dôme*, le PNR Livradois Forez et le projet de PNR des Monts de la Madeleine ouvrent des perspectives de collaboration en matière de découverte touristique.

Enfin, la proximité des volcans d'Auvergne (60 km) autorise les excursions à la journée et renforce l'attrait d'un séjour dans le sud de l'Allier.

Conclusion

A travers sa stratégie de développement, le Pays *Sud Allier Nord Puy de Dôme* affirme sa volonté d'agir en complémentarité avec les structures existantes et d'asseoir son identité, au service d'un territoire, dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Se donner un nom suffisamment évocateur, à l'échelle nationale et travailler à coordonner un certain nombre d'actions, avec ses partenaires, sera la première étape de construction d'une structure de Pays.

Cette structure de Pays sera nécessaire pour animer et porter les projets, en commençant par rendre lisible le territoire par une communication commune.

C'est tout l'enjeu d'une image à bâtir autour des objectifs de qualité du cadre de vie et de préservation de l'environnement ; de fréquentation touristique et plus largement de développement économique intégré au territoire.

Pourquoi ne pas, d'ores et déjà, envisager un premier pas vers la contractualisation en réalisant un guide de Pays qui valorise l'ensemble du territoire et ses services ?

Annexes